



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

LE DEMANDEUR DOIT PRESENTER LES ORIGINAUX DES DOCUMENTS AU GUICHET ET FOURNIR UNE PHOTOCOPIE POUR CHACUN D'EUX, EXCEPTION FAITE POUR L'ACTE DE NAISSANCE.

PIÈCES À FOURNIR POUR LES MAJEURS

- ❑ 2 PHOTOGRAPHIES D'IDENTITÉ RÉCENTES EN COULEUR (format 3,5 X 4,5 cm, identiques, de face et tête nue)
- ❑ COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE DE MOINS DE 3 MOIS à demander :
 - ✓ Si le demandeur est né en France : à la mairie du lieu de naissance
 - ✓ Si le demandeur est né à l'étranger :
 - Service Central de l'Etat Civil – 44941 NANTES CEDEX
 - Minitel : 3615 SCEC
 - Internet : www.diplomatie.gouv.fr/francais/etatcivil/demande.html
- ❑ ANCIENNE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ DU DEMANDEUR
- ❑ EN CAS DE PERTE OU DE VOL FOURNIR UN TIMBRE FISCAL A 25 €
- ❑ UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE DE MOINS DE 3 MOIS AU NOM DE L'INTÉRESSÉ (quittance de loyer, d'électricité ou de téléphone, attestation de carte vitale, certificat d'imposition...)
- ❑ EN CAS D'HÉBERGEMENT :
 - ✓ Pièce d'identité de l'hébergeant
 - ✓ Attestation d'hébergement signée et datée par l'hébergeant
 - ✓ Pièce justificative de domicile au nom de l'hébergeant

PIÈCES SUPPLÉMENTAIRES À FOURNIR POUR LES MINEURS

- ❑ LIVRET DE FAMILLE (copie de la page des parents et celle de l'enfant)
- ❑ PIÈCE D'IDENTITÉ DU REPRÉSENTANT LÉGAL
- ❑ EN CAS DE DIVORCE OU DE SÉPARATION DES PARENTS, le demandeur doit fournir le jugement de divorce précisant l'autorité parentale (avec la copie de la 1^{er} page avec l'entête, de la page concernant la garde et de la dernière page avec les tampons)

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR SELON LES SITUATIONS

- ❑ UN JUSTIFICATIF DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE (décret de naturalisation, certificat de nationalité...)
- ❑ DÉCLARATION DE VOL, délivrée uniquement à la gendarmerie
- ❑ DÉCLARATION DE PERTE, délivrée en mairie lors du dépôt complet de la nouvelle demande, sinon l'utilisateur devra s'adresser à la gendarmerie
- ❑ EN CAS DE TUTELLE, présence du tuteur obligatoire avec sa pièce d'identité et la décision de justice
- ❑ EN CAS DE MODIFICATION DE L'ÉTAT CIVIL DE L'INTÉRESSÉE, fournir selon le cas :
 - ✓ Un acte de mariage pour inscrire le nom d'épouse
 - ✓ Un jugement de divorce si l'intéressée est autorisée à porter le nom de l'ex-époux
 - ✓ Un acte de décès

ATTENTION :

- **LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PLUS ACCEPTÉS.**
- **LORS DU DÉPÔT ET DU RETRAIT DU DOSSIER EN MAIRIE, PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR MÊME DU MINEUR ACCOMPAGNÉ DE SON REPRÉSENTANT LÉGAL.**